

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Date de convocation : 31 mars 2022

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 5 avril 2022
Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire**

Assistaient à la séance :

MM. Jean-Paul ZANETTI, Mme Pascale JACQUOT adjoints, Mmes Elodie BERNARD, Christine CHRISTMANN, Karine PELIXO, Sylviane PIQUEREZ, Corinne SIEGWALT, Nadège WOLF
MM. Maurice CHARTON, Gilles DOUVIER, Marcel DOUVIER, Guy HEID.

Absents excusés : MM. Bernard PALLOIS proc. Girold, Eric LORENZINI.

Secrétaire de séance : M. Pascale JACQUOT

ORDRE DU JOUR :

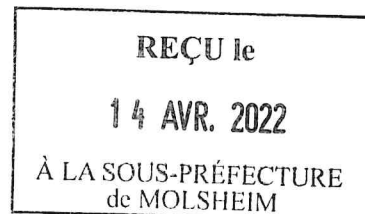
1. Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2022
2. Compte administratifs et Comptes de gestions 2021 (Commune, Eau, Forêt)
3. Affectation des résultats 2021
4. Taux d'imposition 2022
5. Budgets primitifs 2022 (Commune, Eau, Forêt)
6. Contrat salle des fêtes
7. Modification de la durée hebdomadaire de service poste ATSEM
8. Contrat d'engagement poste Agent d'entretien
9. Demandes de subventions
10. Convention MJC
11. Bibliothèque municipale : gratuité carte de membre
12. Divers et informations de dernière minute

N°09/2022 :

Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le PV de la séance du 31 janvier 2022.



N°10/2022 :

Budget Principal : Compte Administratif de l'exercice 2021

Sous la présidence de M. Jean-Paul ZANETTI, Adjoint au Maire, et après que M. le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Principal, exercice 2021, dont les résultats sont les suivants :

A. Section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	820 357,26 €
Recettes :	862 273,00 €

Excédent de fonctionnement 2021 : 41 915,74 €

B. Section d'investissement :

➤ Dépenses :	1 161 784,02 €
➤ Recettes :	1 349 505,04 €
➤ Déficit reporté 2020 :	-217 059,31 €

Déficit d'investissement 2021 : -29 338,29 €

Restes à réaliser section d'investissement :

- Dépenses :	344 249,60 €
- Recettes :	0,00 €

Résultat global de clôture 2021 : 12 577,45 €

N°11/2022 :

Budget Principal : Compte de Gestion de l'exercice 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget Communal dressé par le Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que le Compte de Gestion 2021, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°12/2022 :

Service de Distribution d'Eau Potable : Compte Administratif de l'exercice 2021

Sous la présidence de M. Jean-Paul ZANETTI, Adjoint au Maire, et après que M. le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif du service de distribution d'eau potable, exercice 2021, dont les résultats sont les suivants :

A. Section d'exploitation :

➤ Dépenses :	111 610,52 €
Recettes :	125 618,40 €
➤ Déficit reporté 2020 :	- 5 501,87 €

Excédent d'exploitation 2021 : 8 506,01 €, à reporter à l'article R002 du BP 2022

C. Section d'investissement :

➤ Dépenses :	18 651,72 €
➤ Recettes :	47 351,00 €
➤ Excédent reporté 2020 :	143 254,85 €

Excédent d'investissement 2021 : 171 954,13 €, à reporter à l'article R001 du BP 2022

Résultat global de clôture 2021 : 180 460,14 €

N°13/2022 :

Service de Distribution d'Eau Potable : Compte de Gestion de l'exercice 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Service de distribution d'Eau Potable dressé par le Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que le Compte de Gestion 2021, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°14/2022 :

Budget annexe de l'Exploitation Forestière : Compte Administratif de l'exercice 2021

Sous la présidence de M. Jean-Paul ZANETTI, Adjoint au Maire, et après que M. le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget annexe de l'exploitation forestière, exercice 2021, dont les résultats sont les suivants :

A. Section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	168 066,72 €
Recettes :	142 342,89 €
➤ Excédent reporté 2020 :	214 267,86 €

Excédent de fonctionnement 2021 : 188 544,03 €, à reporter à l'article R002 du BP 2022

D. Section d'investissement :

➤ Dépenses :	1 275,00 €
➤ Recettes :	0,00 €
➤ Excédent reporté 2020 :	40 901,86 €

Excédent d'investissement 2021 : 42 176,86 €, à reporter à l'article R001 du BP 2022

Restes à réaliser section d'investissement :

- Dépenses :	40 901,86 €
- Recettes :	0,00 €

Résultat global de clôture 2021 : 229 445,89 €

N°15/2022 :

Budget annexe de l'Exploitation Forestière : Compte de Gestion de l'exercice 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget annexe de l'exploitation forestière dressé par le Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que le Compte de Gestion 2021, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°16/2022 :

Budget Principal : Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, le compte administratif 2021 qui présentent un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 41 915,74 €

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
-un déficit d'exécution global de 29 338,29 €

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :
41 915,74 €

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 0 €.
- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : 29 338,29€

N°17/2022 :

Taux des taxes locales pour l'année 2022

Par délibération du 29 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 20,47 % (taux 2021)

TFPNB : 61,46 % (taux 2021)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- Foncier bâti : 20,47 %
- Foncier non bâti : 61,46 %

N°18/2022 :

Budget Primitif 2022 – Commune de RUSS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif de la commune proposé par le Maire pour l'exercice 2022, qui se présente comme suit, équilibré en recettes et dépenses :

- **Section de fonctionnement :** 829 118,00 €
- **Section d'investissement :** 579 519,85 €

N°19/2022 :

Budget Primitif 2022 - Service public de Distribution d'Eau Potable

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le Budget Primitif du service public de Distribution d'Eau Potable proposé par M. le Maire pour l'exercice 2022, qui se présente comme suit, équilibré en recettes et dépenses :

- **Section d'exploitation :** 153 170,01 €
- **Section d'investissement :** 453 352,13 €

N°20/2022 :

Budget Primitif 2022 - Budget annexe de l'Exploitation Forestière

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif du budget annexe Exploitation Forestière proposé par M. le Maire pour l'exercice 2022, qui se présente comme suit, équilibré en recettes et dépenses :

- **Section d'exploitation :** 535 544,03 €
- **Section d'investissement :** 80 901,86 €

N°21/2022 :
Contrat salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de modifier le montant de la caution demandée aux locataires et de porter cette caution à 1.000,-€.

Décide une modification ultérieure des tarifs de la salle des fêtes, après comparaison des tarifs de location des salles des communes avoisinantes.

N°22/2022 :
Modification durée hebdomadaire de service poste ATSEM

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 97-1 qui prévoit que « la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. » ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal créant le poste d'ATSEM avec un coefficient d'emploi de 30/35èmes.

Considérant que madame DI MARCO Marie-Line accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE DE MODIFIER le poste d'ATSEM 2^e cl. avec un coefficient d'emploi de 30/35èmes. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'ATSEM 2^e cl. sera de 32/35èmes, à compter du 1^{er} mai 2022.

N°23/2022 :
Subventions à diverses associations

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

☞ Décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2021, à:

- Association La Case à Toto : 12.500,- €.
- Club des seniors de Russ : 500,- €. Monsieur Jean-Paul Zanetti ayant quitté la salle pour ce point, conformément à l'article L2541-17 du CGCT.
- Association Aide aux Handicapés Moteurs : 100,-€

N°24/2022 :
MJC de Barembach : Convention d'objectifs et de moyens

Entendu les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions

ACCEPTE la convention d'objectifs et de moyens proposée par la MJC de Barembach pour l'animation jeunesse 2021-2022

FIXE le montant de la subvention à 2.000,-€

DEMANDE à la MJC de Barembach un rapport financier annuel

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention

N°25/2022 :

Bibliothèque Municipale : gratuité carte de membre

Afin de réduire le plus possible les freins et contraintes pour rendre la bibliothèque municipale plus accessible et pour toucher un nouveau public, M. le Maire propose d'instaurer la gratuité de la carte de membre pour les usagers de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions

Décide de la gratuite de la carte de membre pour les usagers de la bibliothèque municipale de Russ.

Divers et informations de dernière minute

Remerciement du Maire à l'équipe ayant procédé à la décoration de Pâques.

Informations quant aux travaux de réfection des ponts en forêt, à l'aménagement du mur en L Rue de la gare et des travaux de peinture à l'école.

Mise en place par le Selectom, à moyen terme, d'un conteneur pour bio-déchets.

Pour extrait conforme
Russ, le 12 avril 2022
Le Maire :

Marc GIROLD

